

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
Un an	6 mois	La ligne.....500 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F
Mali	20.000 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....	35.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe.....	38.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Frais d'expédition.....	13.000 F		

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

13 novembre 2025 Décret n°2025-0770/PT-RM portant nomination du Conseiller consulaire à l'Ambassade du Mali à Berlin.....**p.1367**

Décret n°2025-0771/PT-RM portant nomination du Conseiller consulaire à l'Ambassade du Mali à Kigali.....**p.1368**

18 novembre 2025 Décret n°2025-0772/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1368**

Décret n°2025-0773/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1369**

Décret n°2025-0774/PT-RM portant nomination d'un officier, à titre posthume.....**p.1369**

18 novembre 2025 Décret n°2025-0775/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1369**

Décret n°2025-0776/PT-RM portant nomination de l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Mali au Royaume d'Arabie Saoudite....**p.1369**

Décret n°2025-0777/PT-RM portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.....**p.1370**

Décret n°2025-0778/PT-RM portant nomination au Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale.....**p.1371**

Décret n°2025-0779/PT-RM portant nomination du Directeur des Etudes supérieures interarmées de Défense de l'Ecole de Guerre du Mali.....**p.1372**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

18 novembre 2025 Décret n°2025-0780/PT-RM portant nomination du Coordinateur du Projet de Développement durable des Exploitations pastorales au Sahel.....p.1372

Décret n°2025-0781/PT-RM portant nomination du Directeur national du Génie rural.....p.1373

Décret n°2025-0782/PT-RM portant nomination du Receveur général des Finances.....p.1373

Décret n°2025-0783/PT-RM portant nomination du Payeur général du Trésor.....p.1374

Décret n°2025-0784/PT-RM portant nomination de l'Agent comptable central du trésor.....p.1375

Décret n°2025-0785/PT-RM portant nomination de l'Agent comptable central des Dépôts.....p.1375

Décret n°2025-0786/PT-RM portant nomination du Président Directeur général de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation...p.1376

Décret n°2025-0787/PT-RM fixant la liste nominative des membres du Conseil de l'Institut national de Recherche sur la Médecine et la Pharmacopée traditionnelles (INRMPT).....p.1377

Décret n°2025-0788/PT-RM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence malienne de Métrologie (AMAM).....p.1377

Décret n°2025-0789/PT-RM portant nomination d'un Officier à l'Etat-major général des Armées.....p.1378

Décret n°2025-0790/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°0039/PT-RM du 02 février 2022 portant nomination de Secrétaires Agents Comptables dans les Missions permanentes.....p.1379

Décret n°2025-0791/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2021-0530/PT-RM du 20 août 2021 portant nomination au Ministère de la Santé et du Développement social.....p.1379

18 novembre 2025 Décret n°2025-0792/PT-RM fixant le cadre organique des services régionaux et subrégionaux de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.....p.1380

Décret n°2025-0793/PT-RM portant cessation de l'état de militaire d'un personnel Officier de la Direction du Génie militaire.....p.1389

Décret n°2025-0794/PT-RM portant nomination de personnels Officiers à la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées.....p.1390

Décret n°2025-0795/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.1390

Décret n°2025-0796/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.1391

20 novembre 2025 Décret n°2025-0797/PM-RM portant abrogation du Décret n°2024-0721/PM-RM du 11 décembre 2024 portant nomination au Cabinet du Premier ministre.....p.1391

25 novembre 2025 Décret n°2025-0798/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°11270 du Cercle de Sikasso, sise à Sikasso, ancienne zone aéroportuaire, Commune urbaine de Sikasso.....p.1392

Décret n°2025-0799/PT-RM portant nomination du Directeur général du Mémorial Modibo KEITA.....p.1393

Décret n°2025-0800/PT-RM portant nomination du Conseiller consulaire à l'Ambassade du Mali à Rome.....p.1393

Décret n°2025-0801/PT-RM portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Mali Airlines-SA.....p.1394

Décret n°2025-0802/PT-RM portant abrogation du Décret n°2019-0561/P-RM du 29 juillet 2019 portant nomination du Secrétaire Agent Comptable à l'Ambassade du Mali à Dakar (Sénégal).....p.1395

Décret n°2025-0803/PT-RM portant admission à la retraite par limite d'âge d'un personnel officier de l'Armée de Terre.....p.1395

25 novembre 2025 Décret n°2025-0804/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1395**

Décret n°2025-0805/PT-RM portant abrogation du Décret n°2024-0598/PT-RM du 24 octobre 2024 portant nomination du Secrétaire agent comptable à l'Ambassade du Mali à Paris (France).....**p.1396**

Décret n°2025-0806/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1396**

Décret n°2025-0807/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1397**

Décret n°2025-0808/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre exceptionnel.....**p.1398**

Décret n°2025-0809/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.1399**

Annonces et communications.....p.1399

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2025-0770/PT-RM DU 13 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER CONSULAIRE A L'AMBASSADE DU MALI A BERLIN

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 02 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-Colonel **Oumar DIARRA** est nommé **Conseiller consulaire** à l'Ambassade du Mali à Berlin.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0771/PT-RM DU 13 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER CONSULAIRE A L'AMBASSADE DU MALI A KIGALI**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 02 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0518/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Afrique) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :****Article 1er :** Le Commandant **Bassidy DEMBELE** est nommé **Conseiller consulaire** à l'Ambassade du Mali à Kigali.**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 13 novembre 2025****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA****Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA****Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP****Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU****DECRET N°2025-0772/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :**Article 1er :** La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, à l'Adjudant-chef **Aly DOLO**, N°Mle 9065, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale.**Article 2 :** Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 18 novembre 2025****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0773/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :**Article 1er :** La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Maréchal des Logis **Jean Paul COULIBALY**, N°Mle 13483, de la Direction générale de la Gendarmerie nationale.**Article 2 :** Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 18 novembre 2025****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0774/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER, A TITRE POSTHUME**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires,

DECRETE :**Article 1er :** Le Lieutenant **Mohamed Salim SACKO**, de la Garde nationale du Mali, est nommé au grade de **Capitaine**, à titre posthume, à compter du 1er juin 2025.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 18 novembre 2025****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0775/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :**Article 1er :** La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Lieutenant **Mohamed Salim SACKO**, de la Garde nationale du Mali.**Article 2 :** Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 18 novembre 2025****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0776/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DE L'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLENIPOTENTIAIRE DU MALIAU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018 fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Division **Ibrahim Dahirou DEMBELE** est nommé **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire** du Mali auprès du Royaume d'Arabie Saoudite, avec résidence à Riyad.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0777/PT-RM DU 18 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Nouhoum Mahamane HAIDARA**, N°Mle 915.92-P, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0778/PT-RM DU 18 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
LA RECONCILIATION, DE LA PAIX ET DE LA
COHESION NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, en qualité de :

Secrétaire général :

- Monsieur **Mamadou FANE**, N°Mle 0121.136-E, Administrateur civil ;

Conseiller technique :

- Contrôleur principal de Police **Sory Ibrahim Ousmane SIDIBE**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix
et de la Cohésion nationale,
Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0779/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DES ETUDES SUPERIEURES INTERARMEES DE DEFENSE DE L'ECOLE DE GUERRE DU MALI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu la Loi n°2021-052 du 29 septembre 2021 portant création de l'Ecole de Guerre du Mali ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°05-002/P-RM du 07 janvier 2005, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0775/P-RM du 09 novembre 2021 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ecole de Guerre du Mali ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel-major **Boubacar Yassanry SANOGO** est nommé **Directeur** des Etudes supérieures interarmées de Défense de l'Ecole de Guerre du Mali.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0780/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU COORDINATEUR DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES EXPLOITATIONS PASTORALES AU SAHEL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2023-023/PT-RM du 17 août 2023 portant création du Projet de Développement durable des Exploitations pastorales au Sahel, ratifiée par la Loi n°2023-056 du 16 novembre 2023 ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2023-0450/PT-RM du 21 août fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Projet de Développement durable des Exploitations pastorales au Sahel ;

Vu le Décret n°2023-0454/PT-RM du 28 août fixant le cadre organique du Projet de Développement durable des Exploitations pastorales au Sahel ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mamadou TRAORE**, N°Mle 0129.113-V, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage, est nommé **Coordinateur** du Projet de Développement durable des Exploitations pastorales au Sahel.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Elevage
et de la Pêche,
Youba BA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0781/PT-RM DU 18 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
NATIONAL DU GENIE RURAL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-013 du 11 février 2005 portant création de la Direction nationale du Génie rural ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°09-187/P-RM du 04 mai 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale du Génie rural ;

Vu le Décret n°09-202/PT-RM du 04 mai 2009 déterminant le cadre organique de la Direction nationale du Génie rural;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Béhima SOGOBA**, N°Mle 0104.800-R, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural, est nommé **Directeur national** du Génie rural.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2024-0034/PT-RM du 15 janvier 2024 portant nomination du **Directeur national** du Génie rural, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Agriculture,
Daniel Siméon KELEMA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0782/PT-RM DU 18 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION DU RECEVEUR
GENERAL DES FINANCES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024, modifiée, portant création de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu l'Ordonnance n°2025-014/PT-RM du 03 mars 2025 portant création de la Recette générale des Finances ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2025-0173/PT-RM du 10 mars 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Recette générale des Finances ;

Vu le Décret n°2025-0193/PT-RM du 13 mars 2025 fixant le cadre organique de la Recette générale des Finances ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Amadou CAMARA**, N°Mle 0107.613-M, Inspecteur du Trésor, est nommé **Receveur général** des Finances.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2023-0103/PT-RM du 22 février 2023 portant nomination du **Receveur général** du District de Bamako, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0783/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU PAYEUR GENERAL DU TRESOR

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024, modifiée, portant création de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu l'Ordonnance n°2025-013/PT-RM du 03 mars 2025 portant création de la Paierie générale du Trésor ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2025-0172/PT-RM du 10 mars 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Paierie générale du Trésor ;

Vu le Décret n°2025-0192/PT-RM du 13 mars 2025 fixant le cadre organique de la Paierie générale du Trésor ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Aly Boubacar CISSE**, N°Mle 0116.269-Z, Inspecteur du Trésor, est nommé **Payeur général** du Trésor.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2017-0227/P-RM du 13 mars 2017 portant nomination du **Payeur général** du Trésor, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0784/PT-RM DU 18 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION DE L'AGENT
COMPTABLE CENTRAL DU TRESOR**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre
2024, modifiée, portant création de la Direction générale
du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu l'Ordonnance n°2025-011/PT-RM du 21 février 2025
portant création de l'Agence comptable centrale du Trésor ;
Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014
fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2025
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité
publique ;

Vu le Décret n°2025-0126/PT-RM du 26 février 2025 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de
l'Agence comptable centrale du Trésor ;

Vu le Décret n°2025-0163/PT-RM du 03 mars 2025 fixant
le cadre organique de l'Agence comptable centrale du
Trésor ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Ibrahim COULIBALY**, N°Mle
983.18-F, Inspecteur du Trésor, est nommé **Agent
comptable central** du Trésor.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2023-
0674/PT-RM du 15 novembre 2023 portant nomination de
l'**Agent comptable central** du Trésor, sera enregistré et
publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0785/PT-RM DU 18 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION DE L'AGENT
COMPTABLE CENTRAL DES DEPOTS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre
2024, modifiée, portant création de la Direction générale
du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu l'Ordonnance n°2025-012/PT-RM du 21 février 2025
portant création de l'Agence comptable centrale des
Dépôts ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2025-0127/PT-RM du 26 février 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence comptable centrale des Dépôts ;

Vu le Décret n°2025-0164/PT-RM du 03 mars 2025 fixant le cadre organique de l'Agence comptable centrale des Dépôts ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Niarga KEITA**, N°Mle 0107.603-B, Inspecteur du Trésor, est nommé **Agent comptable central** des Dépôts.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0786/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE D'AMENAGEMENT DES TERRES ET DE FOURNITURE DE L'EAU D'IRRIGATION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2015-016/P-RM du 02 avril 2015 portant création de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation ;

Vu le Décret n°2015-0326/P-RM du 06 mai 2015 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 juin 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 juin 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Bourama DEMBELE**, N°Mle 0129.056-E, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural, est nommé **Président Directeur général** de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2024-0036/PT-RM du 15 janvier 2024 portant nomination du **Président Directeur général** de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Agriculture,
Daniel Siméon KELEMA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0787/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 FIXANT LA LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SUR LA MEDECINE ET LA PHARMACOPEE TRADITIONNELLES (INRMPT)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2023-044 du 31 août 2023 portant création de l'Institut national de Recherche sur la Médecine et la Pharmacopée traditionnelles ;

Vu le Décret n°2023-0507/PT-RM du 12 septembre 2023 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut national de Recherche sur la Médecine et la Pharmacopée traditionnelles ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 juin 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 juin 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : La liste nominative des **membres** du Conseil de l'Institut national de Recherche sur la Médecine et la Pharmacopée traditionnelles est fixée ainsi qu'il suit :

Président : Le ministre chargé de la Recherche scientifique ou son représentant ;

Membres :

- Monsieur **Mahamadou ALMOUSTAPHA**, représentant du ministre chargé des Finances ;
- Docteur **Abdelaye KEITA**, représentant du ministre chargé de la Santé ;
- Professeur **Boubacar BASS**, représentant du ministre chargé de l'Elevage ;
- Docteur **Adama KORBO**, représentant du ministre chargé de l'Agriculture ;
- Monsieur **Mohamed Abdoulahi CHEIBANI**, représentant du ministre chargé de la Formation professionnelle ;
- Monsieur **Moulaye COULIBALY**, représentant du ministre chargé de la Culture ;
- Monsieur **Soumaïla DJITTEYE**, représentant du ministre chargé du Commerce ;
- Professeur **Mariam SYLLA**, Doyen de la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie ;

- Professeur **Sékou BAH**, Doyen de la Faculté de Pharmacie ;
- Docteur **Patomo Dominique ARAMA**, Directeur national de la Pharmacie et du Médicament ;
- Monsieur **Mohamed FALL**, représentant de la Fédération malienne des Thérapeutes traditionnels et Herboristes (FEMATH) ;
- Docteur **Joseph KODIO**, représentant du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens ;
- Docteur **Mohamadou Moussa MAIGA**, représentant de l'Ordre des Médecins ;
- Monsieur **Lassana TRAORE**, représentant des associations des consommateurs ;
- Monsieur **Fla N'Golo BALLO**, représentant du personnel de l'Institut.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
Bouréma KANSAYE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Entrepreneuriat national,
de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
Madame Oumou SALL SECK**

DECRET N°2025-0788/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE MALIENNE DE METROLOGIE (AMAM)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à Caractère administratif ;

Vu l'Ordonnance n°2017-014/P-RM du 06 mars 2017 portant création de l'Agence malienne de Métrologie ;

Vu le Décret n°2017-0200/P-RM du 06 mars 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence malienne de Métrologie ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 24 juin 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 24 juin 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées, pour trois (03) ans, **membres** du Conseil d'Administration de l'Agence malienne de Métrologie (AMAM), les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Younoussa MAIGA**, représentant le ministre chargé de l'Industrie ;
- Monsieur **Moussa AG HAMMA**, représentant le ministre chargé de la Santé ;
- Monsieur **Mamadou GOUMANE**, représentant le ministre chargé de l'Environnement ;
- Monsieur **Amadou TRAORE**, représentant le ministre chargé des Finances ;
- Monsieur **Ousmane MARIKO**, représentant le ministre chargé de la Recherche scientifique ;
- Madame **CISSE Docteur Djita DEM**, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) ;
- Monsieur **Mamadou TRAORE**, représentant de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ;
- Monsieur **Yamadou DIALLO**, représentant le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- Monsieur **Bakari COULIBALY**, représentant l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM) ;
- Monsieur **Alidji MAIGA**, représentant les Associations de Consommateurs ;
- Monsieur **Ibrahim Sory TIENTA**, représentant le personnel de l'Agence malienne de Métrologie (AMAM).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2021-0024/PT-RM du 25 janvier 2021 portant nomination des **membres** du Conseil d'Administration de l'Agence malienne de Métrologie (AMAM), sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Moussa Alassane DIALLO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0789/PT-RM DU 18 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER A
L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel **Adama Abdoulaye DIARRA**, de l'Armée de Terre, est nommé **Chef du Centre Opérationnel Interarmées à la Sous-Chefferie Opérations de l'Etat-major général des Armées**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0790/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°0039/PT-RM DU 02 FEVRIER 2022 PORTANT NOMINATION DE SECRETAIRES AGENTS COMPTABLES DANS LES MISSIONS PERMANENTES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2022-0039/PT-RM du 02 février 2022 portant nomination de Secrétaires Agents Comptables dans les missions permanentes ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2022-0039/PT-RM du 02 février 2022 portant nomination de Secrétaires Agents Comptables dans les missions permanentes, en ce qui concerne Monsieur **Oumar Beydi CAMARA**, N°Mle 0103-262.T, Inspecteur du Trésor, en qualité de **Secrétaire Agent Comptable** à la mission permanente du Mali à Genève (Confédération Suisse), sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0791/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2021-0530/PT-RM DU 20 AOUT 2021 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2021-0530/PT-RM du 20 août 2021 portant nomination au Ministère de la Santé et du Développement social ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2021-0530/PT-RM du 20 août 2021, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Souleymane D. TRAORE**, N°Mle 0103.058-J, Inspecteur des Finances, **Conseiller technique**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Santé et du
Développement social,
Colonel-major Assa Badiallo TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0792/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DES SERVICES REGIONAUX ET SUBREGIONAUX DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024, modifiée, portant création de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2024 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2025-0035/PT-RM du 27 janvier 2025 portant création des services régionaux et subrégionaux de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique des services régionaux et subrégionaux de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est fixé comme suit :

I. TRESORERIE REGIONALE DE : KAYES, KOULIKORO, SIKASSO, SEGOU, MOPTI, TOMBOUCTOU, GAO, KITA, DIOILA, BOUGOUNI, KOUTIALA, SAN, BANDIAGARA

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Trésorier Payeur régional	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Fondé de Pouvoirs	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT GENERAL							
Chef de Secrétariat	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
BUREAU INFORMATIQUE ET ARCHIVES							
Chef de Bureau	Ingénieur informaticien/ Administrateur des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1

Chargé de l'Informatique	Ingénieur informaticien/ Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Archives	Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION RECETTES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Opérations des Administrations financières	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	2	2
Receveur auprès des Bureaux de Douanes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	4	4	5	6	7
Chargé du recouvrement des recettes auprès des Bureaux de Douanes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	4	4	5	6	7
Chargé de la Comptabilité auxiliaire des Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	2	2
Chargé du Suivi des Régies et Recettes diverses	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	2	2
DIVISION DÉPENSES -VISA							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification et du Visa des Emissions et Titres de Dépenses	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	2	2	2	2
Chargé de la Comptabilité auxiliaire et des Situations comptables et statistiques	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Finances/ Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	2	2	2	2

Chargé du Suivi des Opérations des Régies d'Avances	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi des Immobilisations	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	2	2	2
DIVISION COMPTABILITE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Comptabilité générale	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé du Suivi des Comptes financiers	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	2	2	2	2
Chargé de la Caisse	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	B2/B1	1	1	1	1	1
DIVISION CENTRALISATION							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Liaisons comptables	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	2	2
Chargé du Suivi des Opérations des Collectivités territoriales	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	2	2
Chargé des Comptes de Gestion et de l'Apurement administratif	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	3	3	3
Total			42	45	49	52	54

II. TRESORERIE REGIONALE DE : KIDAL-MENAKA -TAOUDENNI- NIORO-NARA-DOUMENTZA

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Trésorier Payeur régional	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Fondé de Pouvoirs	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT GENERAL							
Chef de Secrétariat	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
BUREAU INFORMATIQUE ET ARCHIVES							
Chef de Bureau	Ingénieur informaticien/ Administrateur des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Informatique	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Archives	Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION RECETTES							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Opérations des Administrations financières	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Receveur auprès des Bureaux de Douanes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Recouvrement des Recettes auprès des Bureaux de Douanes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé de la Comptabilité auxiliaire des Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Régies et Recettes diverses	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1

DIVISION DÉPENSES -VISA							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification et du Visa des Missions et Titres de Dépenses	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	2
Chargé de la Comptabilité auxiliaire et des Situations comptables et statistiques	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Opérations des Régies d'Avances	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Immobilisations	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION COMPTABILITE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Comptabilité générale	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Comptes financiers	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	2
Chargé de la Caisse	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	B2/B1	1	1	1	1	1
DIVISION CENTRALISATION							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Liaisons comptables	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Opérations des Collectivités territoriales	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chargé des Comptes de Gestion et de l'Apurement administratif	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	3	3	3
Total			30	30	32	33	34

III.

TRESORERIE DU DISTRICT DE BAMAKO

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Trésorier Payeur du District	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Fondé de Pouvoirs	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT GENERAL							
Chef de Secrétariat	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
BUREAU INFORMATIQUE ET ARCHIVES							
Chef de Bureau	Ingénieur informaticien/ Administrateur des Arts et de la Culture/Technicien supérieur de l'Informatique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Informatique	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Archives	Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/BI/C	1	1	1	1	1
DIVISION DÉPENSES-VISA							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification et du Visa des Emissions et Titres de Dépenses	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé de la Comptabilité auxiliaire et des Situations comptables et statistiques	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	2	2	2
Chargé du Suivi des Opérations des Régies d'Avances	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	2	2	2
Chargé du Suivi des Immobilisations	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	2	2	2

DIVISION COMPTABILITE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Comptabilité générale	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé du Suivi des Comptes financiers	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	2
Chargé de la Caisse	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	B2/B1	1	1	1	1	1
DIVISION CENTRALISATION							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Liaisons comptables	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	2	2	2
Chargé du Suivi des Opérations des Collectivités territoriales	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chargé des Comptes de Gestion et de l'Apurement administratif	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	2	2	2
Total			26	26	31	32	32

IV.

TRESORERIE DE CERCLE, CHEF-LIEU DE REGION

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
Trésorier de Cercle	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Caisse	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services Financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Recouvrement et de la Comptabilité auxiliaire des Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	2	2	2	2
Chargé de la Vérification, du Visa et de la Comptabilité auxiliaire des Dépenses	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôle des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	2	2	2	2
Chargé de la Comptabilité générale	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Confection du Compte de Gestion	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Total			8	10	10	10	10

V.

TRESORERIE DE CERCLE, CHEF-LIEU DE CERCLE

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
Trésorier de Cercle	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Caisse	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé des Dépenses	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôle des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Total			6	6	6	6	6

VI.

TRESORERIE MUNICIPALE DU DISTRICT DE BAMAKO

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
Trésorier municipal	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel	E	1	1	1	1	1
POSTE DES RECETTES							
Chef de Poste	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	3	4
Chargé de la Comptabilité auxiliaire des Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	3
POSTE DES DÉPENSES							
Chef de Poste	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification et du Visa des Dépenses	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	3	5
Chargé de la Comptabilité auxiliaire des Dépenses	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	3
POSTE DE COMPTABILITÉ							
Chef de Poste	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Comptabilité générale	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	4
Chargé de la Confection du Compte de Gestion	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	2	2	2	3	3
Chargé de Caisse	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	B2/B1	1	1	1	1	1
Total			17	17	18	21	30

VII.

TRESORERIE MUNICIPALE

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
Trésorier municipal	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé des Dépenses	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Gardien	Contractuel		1	1	1	1	1
Total			5	5	5	5	5

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°03-573/P-RM du 30 décembre 2003 déterminant le cadre organique des services régionaux et subrégionaux de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique.

Article 3 : Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

DECRET N°2025-0793/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT CESSATION DE L'ETAT DE MILITAIRE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE LA DIRECTION DU GENIE MILITAIRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

DECRETE :

Article 1er : Le **Commandant Moussa SANGARE** de la Direction du Génie militaire, est radié des effectifs des Forces Armées et de Sécurité pour faute grave dans le service, faute contre la discipline militaire (insubordination et refus d'obéissance) et manquements aux consignes, à compter de la date de signature du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0794/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DE PERSONNELS OFFICIERS A LA DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance 2023-010/PT-RM du 24 février 2023 portant création de la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2023-0164/PT-RM du 16 mars 2023 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées

DECRETE :

Article 1er : Les personnels Officiers dont les noms suivent sont nommés à la Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées, en qualité de :

Sous-directeur Ressources Humaines :

- Colonel Aïché TRAORE DMHTA ;

Conseiller en Etudes prospectives :

- Lieutenant-colonel Dounamba DIARRA DMHTA ;

Directeur régional du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées N° 1 :

- Commandant Aliou TRAORE DMHTA ;

Directeur régional du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées N° 2 :

- Lieutenant-colonel Modibo DIARRA DMHTA ;

Directeur régional du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées N° 4 :

- Lieutenant-colonel Silamakan SISSOKO DMHTA ;

Directeur régional du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées N° 6 :

- Lieutenant-colonel Salla DIALLO DMHTA ;

Directeur régional du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées N° 7 :

- Lieutenant-colonel Idrissa BAGAYOKO DMHTA ;

Directeur régional du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées N° 8 :

- Lieutenant-colonel Adama SIDIBE DMHTA ;

Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0795/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les noms suivent :

N°	N°MLE	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	20206	Idrissa Omorou	DIALLO	Garde de 1 ^{ère} Classe
02	17603	Mohamed	AG WANNA	Garde de 2 ^{ème} Classe
03	17666	Almahdi	AG IBRAHIM	Garde de 2 ^{ème} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0796/PT-RM DU 18 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les suivent :

N°	N°MLE	PRENOMS	NOM	GRADE
01	20402	Seydou	DIARRA	Garde de 2 ^{ème} Classe
02	19091	Daouda	TRAORE	Garde de 2 ^{ème} Classe
03	20119	Alou	COULIBALY	Garde de 2 ^{ème} Classe
04	20839	Ibrahima	SANOGO	Garde de 2 ^{ème} Classe
05	18732	Karaba	DEMBELE	Garde de 2 ^{ème} Classe
06	20091	Aliou Badra	FOFANA	Garde de 2 ^{ème} Classe
07	18747	Karim	DIARRA	Garde de 2 ^{ème} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0797/PM-RM DU 20 NOVEMBRE 2025 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2024-0721/PM-RM DU 11 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2025-0195/PM-RM du 14 mars 2025 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2024-0721/PM-RM du 11 décembre 2024 portant nomination de Monsieur **Issa DEMBELE**, Gestionnaire, en qualité de **Chargé de mission** au Cabinet du Premier ministre, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 novembre 2025

Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA

DECRET N°2025-0798/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, DE LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE FONCIER N°11270 DU CERCLE DE SIKASSO, SISE A SIKASSO, ANCIENNE ZONE AEROPORTUAIRE, COMMUNE URBAINE DE SIKASSO

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°02-016 du 3 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°11270 du Cercle de Sikasso, d'une superficie de 28a 58ca, sise à Sikasso, ancienne zone aéroportuaire, Commune urbaine de Sikasso.

Les coordonnées de ladite parcelle de terrain sont définies dans le système géodésique UTM WGS 84, comme suit :

B1 (207823.721 ; 1253628.594), B2 (207834.311 ; 1253612.794), B3 (207805.508 ; 1253589.057), B4 (207772.798 ; 1253562.101), B5 (207747.804 ; 1253599.390), B6 (207767.188 ; 1253615.364).

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à la construction des bureaux de la Direction régionale de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée de Sikasso.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre du Cercle de Sikasso procède à l'inscription de cette affectation au livre foncier du Cercle de Sikasso au profit du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE

DECRET N°2025-0799/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DU MEMORIAL MODIBO KEITA

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2014-049 du 18 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°00-456/P-RM du 19 septembre 2000 portant création et organisation du Mémorial Modibo KEITA ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Fadima dite Fadimata COULIBALY**, N°Mle 0104.820-N, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, est nommée **Directeur général** du Mémorial Modibo KEITA.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2017-0124/P-RM du 21 février 2017 portant nomination du **Directeur général** du Mémorial Modibo KEITA, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat de la
Culture, de l'Industrie Hôtelière et du
Tourisme,
Mamou DAFFE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousseni SANOU**

DECRET N°2025-0800/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DU CONSEILLER CONSULAIRE A L'AMBASSADE DU MALI A ROME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié, fixant les avantages accordés au personnel diplomatique, administratif et technique dans les Missions diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 02 février 2012, modifié, abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10 septembre 2009 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0521/P-RM du 20 juin 2018, modifié, fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques du Mali (Zone Europe) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-colonel **Michel POUDIOUGOU** est nommé **Conseiller consulaire** à l'Ambassade du Mali à Rome.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0801/PT-RM DU 25 NOVEMBRE
2025 PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE
MALI AIRLINES-SA**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) sur le droit des Sociétés commerciales et des Groupes d'Intérêt économique ;

Vu la Loi n°91-057/AN-RM du 20 mars 1991 portant Statut général des Sociétés d'Etat ;

Vu la Loi n°2011-014 du 19 mai 2011, modifiée, portant Code de l'Aviation civile ;

Vu l'Ordonnance n°91-014/P-CTSP du 18 mai 1991, modifiée, fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à Caractère industriel et commercial et des Sociétés d'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°2024-009/PT-RM du 13 août 2024 portant création de la Société Mali Airlines-SA ;

Vu le Décret n°2024-0470/PT-RM du 16 août 2024 portant approbation des Statuts de la Société Mali Airlines-SA ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2025-0070/PT-RM du 03 février 2025 fixant les intérim des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel-major **Lassina TOGOLA** est nommé **Président** du Conseil d'Administration de la Société Mali Airlines-SA.

Articles 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
ministre des Transports et des Infrastructures
par intérim,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**DECRET N°2025-0802/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2019-0561/P-
RM DU 29 JUILLET 2019 PORTANT NOMINATION DU
SECRETAIRE AGENT COMPTABLE A L'AMBASSADE
DU MALI A DAKAR (SENEGAL)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2019-0561/P-RM du 29 juillet
2019 portant nomination de Madame **MARIKO Haby
NIANG**, N°Mle 693-61.E, Inspecteur du Trésor, en qualité
de **Secrétaire Agent Comptable** à l'Ambassade du Mali
à Dakar (Sénégal), est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0803/PT-RM DU 25 NOVEMBRE
2025 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE PAR
LIMITE D'AGE D'UN PERSONNEL OFFICIER DE
L'ARMEE DE TERRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023,
modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Capitaine **Koly KEITA**, de l'Armée de
Terre, est admis à faire valoir ses droits à la retraite par
limite d'âge à **compter du 31 décembre 2025** avec indice
de solde **1100**.

Article 2 : Il bénéficie d'un congé libérable de trente (30)
jours valable du 1er au 30 décembre 2025 et sera
définitivement rayé des effectifs des Forces Armées et de
Sécurité le **31 décembre 2025**.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0804/PT-RM DU 25 NOVEMBRE
2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création
d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019
portant création, organisation et fonctionnement de la
Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	24379	Mohamed Lamine	ALASSANE	Garde de 1 ^{ère} Classe
02	24231	Youssouf	COULIBALY	Garde de 1 ^{ère} Classe
03	24693	Lamine	COULIBALY	Garde de 1 ^{ère} Classe
04	24917	Augustin	DENOU	Garde de 1 ^{ère} Classe
05	17517	Toumany	DIALLO	Garde de 2 ^{ème} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0805/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2024-0598/PT-RM DU 24 OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE AGENT COMPTABLE A L'AMBASSADE DU MALI A PARIS (FRANCE)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2024-0598/P-RM du 24 octobre 2024 portant nomination de Madame **Habibatou DIOP**, N°Mle 0123-468.E, Inspecteur des Services économiques, en qualité de **Secrétaire Agent Comptable** à l'Ambassade du Mali à Paris (France), est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0806/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	24579	Arouna	KONATE	Garde de 1 ^{ère} Classe
02	24317	Diakaridia	SIDIBE	Garde de 1 ^{ère} Classe
03	16593	Lassine	TRAORE	Garde de 1 ^{ère} Classe
04	24418	Adama	SANGARE	Garde de 1 ^{ère} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0807/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les noms suivent :

N°	N°Mle	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	24385	Mahamadou	SADOU	Garde de 1 ^{ère} Classe
02	21014	Yaya	ONGOIBA	Garde de 1 ^{ère} Classe
03	21012	Boureima	ONGOIBA	Garde de 1 ^{ère} Classe
04	20999	Diafara	ONGOIBA	Garde de 1 ^{ère} Classe

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0808/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE EXCEPTIONNEL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu l'Ordonnance n°40/CLMN du 25 septembre 1974 portant création des distinctions militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°162/PG-RM du 26 septembre 1974 portant réglementation de la Médaille du Mérite militaire ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille du Mérite militaire** est décernée, à titre exceptionnel, aux Militaires des Forces Armées et de Sécurité, déployés dans le cadre de l'Opération « **MALIKO** » dont les noms suivent :

N°	MLE	PRENOMS	NOMS	GRADE	CORPS
01	M.	Ibrahima Seydou	SISSOKO	Lieutenant-colonel	DTTIA
02	M.	Amadou	KONARE	Lieutenant-colonel	AT
03	M.	Djatigui	DIARRA	Lieutenant	DGGN
04	M.	Aboubacar	COULIBALY	Lieutenant	AT
05	33235	Maïkoundy	TRAORE	Adjudant	AT
06	37161	Yacouba	TOGO	Adjudant	AT
07	42102	Gaoussou	SANGARE	Sergent-chef	AT
08	13067	Arouna	SAMAKE	Maréchal des Logis	DGGN
09	48228	Hama	TRAORE	Sergent	AT
10	49778	Ousmane Idar	YATTARA	Caporal	AT
11	45294	Issiaka	ABDOURAMANE	Caporal	AT
12	42525	Moussa	TRAORE	Caporal	AT
13	44520	Souleymane	OULD M'BARECK	Caporal	AT
14	49230	Soukalo	DEMBELE	Brigadier	AT
15	48450	Mohamed	KONATE	Brigadier	AT
16	T/00402	Manfa	COULIBALY	Soldat de 1 ^{ère} Classe	DTTIA
17	54193	Adama	DIARRA	Soldat de 1 ^{ère} Classe	AT
18	56014	Mohamed Mitta	AG IBRAHIM	Soldat de 1 ^{ère} Classe	AT
19	66612	Hamet	KANOUTE	Soldat de 1 ^{ère} Classe	AT
20	58248	Simbo	KONATE	1 ^{er} Cavalier	AT
21	55273	Issa	SIDIBE	1 ^{er} Canonnier Servant Tireur	AT

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0809/PT-RM DU 25 NOVEMBRE 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Soldat de 2ème Classe **Karim DIARRA**, N°Mle 59088, de l'Armée de Terre.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 novembre 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0776/G.DB-CAB en date du 17 octobre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Jeunes pour la Promotion du Patriotisme et de la Citoyenneté au Mali », en abrégé (AJPPC-MALI).

But : Promouvoir le patriotisme, la paix et l'unité nationale ; promouvoir la citoyenneté active, la solidarité et le respect des valeurs républicaines ; renforcer l'engagement des jeunes dans la vie publique et communautaire ; etc.

Siège Social : Bamako, Missabougou près de l'Hôpital du Mali.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sibiry KONE

Secrétaire général : Baba THIERO

Secrétaire administratif : Vinafo KONE

Trésorière : Ramata KONE

Suivant récépissé n°0791/G.DB-CAB en date du 29 octobre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Sports de Glisse de la Commune I », en abrégé (ASG-COMMUNE I).

But : Promouvoir la pratique des sports de glisse dans la Commune I (Rollers, Skateboards, Ski, etc.) ; consolider la paix et la cohésion sociale entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, Sotuba ACI ; près de la Clinique Almed.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Amadou KOUMA

Vice-président : Mamadou Djiriba DIARRA

Secrétaire général : Bourama DRAME

Trésorier général : Mamadou DAGNOKO

Secrétaire chargé de communication : Mahamadou Lamine DIAOUNE

Responsable technique : Ousmane DEMBELE

Suivant récépissé n°0778/G.DB-CAB en date du 17 octobre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Sports de Glisse de la Commune II », en abrégé (ASG-COMMUNE II).

But : Promouvoir la pratique des sports de glisse dans la Commune II (Rollers, Skateboards, Ski, etc.) ; consolider la paix et la cohésion sociale entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, Médina-coura ; Rue : 01, Porte :151.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Hamidou KEITA

Vice-président : Bourama DIANE

Secrétaire général : Bacou DIABATE

Secrétaire général 1er adjoint : Mamadou DIALLO

Secrétaire général 2ème adjoint : Baba Amadou KEITA

Trésorier général : Mamadou COULIBALY

Trésorier général adjoint : Youssouf DIAWARA

Secrétaire à la communication : Aboulaye SISSOKO

Secrétaire à la communication 1er adjoint : Jakob KEITA

Secrétaire à la communication 2ème adjoint : Samba SACKO

Responsable technique : Awa DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Sekou Bakari DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Issaka OUATTARA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Madou DIARRA

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Kadidiatou CISSE

Secrétaire à l'organisation 4ème adjoint : Sira TRAORE

Suivant récépissé n°0791/G.DB-CAB en date du 29 octobre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Sports de Glisse de la Commune III », en abrégé (ASG-COMMUNE III).

But : Promouvoir la pratique des sports de glisse dans la Commune III (Rollers, Skateboards, Ski, etc.) ; consolider la paix et la cohésion sociale entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, N°Tomikorobougou ; près du stade Mamadou KONATE.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Diakaridia KOUMARE

Vice-président : Adama WORONE

Secrétaire général : Mahamadou Kaba SYLLA

Trésorière générale : Marietou DOLO

Secrétaire chargé de communication : Seydou COULIBALY

Directeur technique : Sidi TRAORE

Suivant récépissé n°0751/G.DB-CAB en date du 19 septembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Sports de Glisse de la Commune 4 », en abrégé (ASG-COMMUNE 4).

But : Promouvoir la pratique des sports de glisse dans la Commune 4 (Rollers, Skateboards, Ski, etc.) ; consolider la paix et la cohésion sociale entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, HAMaLLaye ACI, près du Palais des Sports ; Rue : 405, Porte : 345.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mamadou Oumar CISSE

Vice-présidente : Mariam SANGARE

Secrétaire général : Benoit DEMBELE

Trésorier général : Seydou Baba CISSE

Commissaire aux comptes : Mariam Adama DIAKITE

Responsable technique : Lamine CISSE

Secrétaire chargé de communication : Mariam BERTHE

Suivant récépissé n°0799/G.DB-CAB en date du 04 novembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Sports de Glisse de la Commune V », en abrégé (ASG-COMMUNE V).

But : Promouvoir la pratique des sports de glisse dans la Commune V (Rollers, Skateboards, Ski, etc.) ; consolider la paix et la cohésion sociale entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, Sabalibougou ; Rue :405, Porte : 2559.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Daouda DIARRA

Vice-présidente : Alou COULIBALY

Secrétaire général : Dramane DIARRA

Trésorier général : Aly HAMADOUN

Secrétaire chargé de l'organisation : Fatoumata NIARE

Directeur technique : Ibrahim SIDIBE

Secrétaire chargé de communication : Korika KARAMBE

Secrétaire chargé de communication adjoint : Sanata MARIKO

Suivant récépissé n°0777/G.DB-CAB en date du 17 octobre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Sports de Glisse de la Commune VI », en abrégé (ASG-COMMUNE VI).

But : Promouvoir la pratique des sports de glisse dans la Commune VI (Rollers, Skateboards, Ski, etc.) ; consolider la paix et la cohésion sociale entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, Fadié Sokoura ; près de l'ex Blonba.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahamadou DIAKITE

Vice-président : Oumar CAMARA

Secrétaire général : Boubacar TRAORE

Trésorier général : Amadou DOLO

Secrétaire chargé de communication : Awa DIAKITE

Secrétaire chargé de communication adjoint : Kadia BAGAYOKO

Directeur technique : Ibrahim SISSOKO

Secrétaire chargé de l'organisation : Sékou SANGARE

Suivant récépissé n°2025-054/P-CB en date du 11 juillet 2025, il a été créé une association dénommée : « Association pour la Promotion du Club Roller et du Skateboards à Bandiagara », en abrégé (APCFSB).

But : Organiser régulièrement des sessions d'initiation et d'entraînement des jeunes en roller skateboard.; sensibiliser la communauté sur l'intégration dans les sports de glisse du roller Skateboard à Bandiagara ; organiser des compétitions locales à des tournois régionaux du roller Skateboards ; collaboration avec les autorités pour l'aménagement des infrastructures adaptées pour le sport du roller skateboards (Pistes de Roller, skate—parks).

Siège Social : Au 3ème quartier N'Doundéri de Bandiagara (Commune Urbaine de Bandiagara), Arrondissement central de Bandiagara, Cercle de Bandiagara et Région de Bandiagara.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Adama PAPILY

Vice-président : Sékou TAPILY

Secrétaire administratif: Paul DIN

Trésorière générale : Djénéba DIAWARA

Responsable technique : Aly NANTOUME

Secrétaire chargé de communication : Adama DRABO

Secrétaire chargé des conflits : Oumar NANGO

Suivant récépissé n°2025-012/P-CN en date du 30 septembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association de Roller et du Skateboard de NIENA, en abrégé (ARSN).

But : Organiser régulièrement des sessions d'initiation et d'entraînement des jeunes en roller skateboard.; sensibiliser la communauté sur l'intégration dans les sports de glisse du roller skateboard ; organiser des compétitions locales à des tournois régionaux du roller Skateboards ; collaborer avec les autorités pour l'aménagement des infrastructures adaptées pour le sport du roller skateboards (Pistes de Roller, skate—parks ; etc.

Siège Social : Village de Niéna (Lafiabougou) ; Commune de Niéna, Cercle de Niéna

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Touyourou BENGALY

Vice-président : Kassim KANTE

Secrétaire général : Zoumana DIALLO

Trésorière général : Soumaila DRAME

Directeur technique : Tiekoura DOUMBIA

Directeur technique adjoint : Ousmane TOGOLA

Secrétaire chargé de communication : Lamine KONE

Secrétaire chargé des conflits : Amza DOUMBIA

Suivant récépissé n°0001/G.DB-CAB en date du 17 février 2024, il a été créé un Syndicat dénommé : « Syndicat Malien du Commerce et des Mines », en abrégé (SYMACOM).

But : Contribuer à la promotion et à la défense des intérêts collectifs des regroupements de commerçants et de coopératives minières membres ; contribuer au renforcement du cadre de concertation entre le Gouvernement et les regroupements de commerçants et de coopératives minières membres ; œuvrer à la protection et à la sauvegarde des intérêts des populations des zones aurifères du Mali ; etc.

Siège Social : Bamako, Djicoroni Para Troukabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire général : Tidiane DIAKITE

Premier secrétaire général adjoint : Arna DIALLO

Deuxième secrétaire général adjoint : Soufienne DIAKITE

Troisième secrétaire général adjoint : Sékou SANGARE

Secrétaire administratif : Barou HAIDARA

Secrétaire administratif adjoint : Lassana DIAKITE

Secrétaire à l'environnement : Oumar KONE

Secrétaire à l'environnement adjoint : Mamdy KEITA

Secrétaire aux relations extérieures : Kadiatou DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Djema CAMARA

Secrétaire à l'organisation : Malado DJIBO

Premier secrétaire à l'organisation adjoint : Demba DIAKITE

Deuxième secrétaire à l'organisation adjoint : Ousamane DRAME

Troisième secrétaire à l'organisation adjoint : Adama KANTE

Quatrième secrétaire à l'organisation adjoint : Ousmane DIAKITE

Secrétaire aux confits : Bourama DIAKITE

Premier secrétaire aux confits adjoint : Namory DOUMBIA

Deuxième secrétaire aux confits adjoint : Mody SYLLA

Troisième secrétaire aux confits adjoint : Dramane WOLOGUEME

Trésorière générale : Awa DIAKITE

Trésorier général adjoint : Gaoussou SIDIBE

Suivant récépissé n°0850/G.DB-CAB en date du 03 décembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association de Regroupement Culturel des Cisse et Alliers pour et la paix cohésion sociale » (ARLC).

But : Promouvoir toute action qui vivifie l'histoire et la culture des Cissé ; développer entre les Cissé et alliés un esprit d'entraide, solidarité et générer dans ce but des services d'intérêt commun ; etc.

Siège Social : Bamako, Kalabacoura ACI ; Rue : 305, Porte : NC.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Sadia CISSE

Vice-président : Hamet CISSE

Secrétaire général : Amadou Abdoulaye CISSE

Secrétaire administratif : Mohamed CISSE

Trésorier général : Fatoumata dite Ina CISSE

Secrétaire à l'organisation : Awa Baba CISSE

Secrétaire aux affaires sociales : Bangaly Baba CISSE

Secrétaire aux affaires extérieures : Silamakan CISSE

Secrétaire aux affaires culturelles : Mallé CISSE

Conseiller (sages) : Moustapha CISSE

Suivant récépissé n°0851/G.DB-CAB en date du 03 décembre 2025, il a été créé une association dénommée : « YOUNG LIFE-DENMISENYA NYANAMAYA ».

But : Promouvoir un témoignage chrétien évangélique parmi les jeunes gens par les moyens inspirés par la Parole de DIEU ; etc.

Siège Social : Bamako, Badalabougou Sema 2 ; Rue : 154, Porte : 51.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Tiowa DIARRA

Vice-président : Mme SAMAKE Aissata SOUMAORO

Secrétaire général : Sanwe Josué DIARRA

Trésorier : Josias THERA

Suivant récépissé n°0834/G.DB-CAB en date du 26 novembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Conducteurs et opérateurs d'Engins Lourds du Mali », en abrégé (ACOELM).

But : Promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail des conducteurs et opérateurs d'engins lourds du Pali ; etc.

Siège Social : Bamako, Niamana ; près du Centre secondaire d'état civil

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Bouba COULIBALY

Vice-président : Ibrema BK DANSOKO

Secrétaire général : Adama SAMAKE

Secrétaire à l'information : Boubacar DIARRA

Secrétaire administrative : Bakari DIAWARA

Trésorier général : Diakaridia COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Nakoum TRAORE

Commissaire au compte : Bakary COULIBALY

Secrétaire juridique : Kam Togué BOUKAMI

Secrétaire aux relations extérieures : Amadou BOIRE

Secrétaire à la formation professionnelle et emploi : Amidou BERTHE

Secrétaire au sport et loisir : Sékou DANSOKO

Secrétaire à la santé : Massa TRAORE

Secrétaire à la promotion féminine : Ibrahima Baye Niass DIARRA

Secrétaire au conflit : Soukalo CISSE

Suivant récépissé n°0802/G.DB-CAB en date du 10 novembre 2025, il a été créé une association dénommée : « Club Sportif Feu Moctar KEITA », en abrégé (CS-FMK).

But : Promouvoir le sport physique (étirement, talon, pompe, Abdo, flexion) ; consolider la paix et la cohésion Sociale entre ses membres ; etc.

Siège Social : Bamako, Bacodjicoroni ; près de Station Nyentao.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Seydou TRAORE

Secrétaire général : Moussa MABA

Trésorier général : Adama DIARRA

Secrétaire administratif : Diakaridia SIDIBE

1er Secrétaire à l'information : Mohamed DIA

2ème Secrétaire à l'information : Adama DOUMBIA

1er Secrétaire à l'organisation : Siaka BAGAYOKO

2ème Secrétaire à l'organisation : Oumar SANGARE

3ème Secrétaire à l'organisation : Maria M SIDIBE

4ème Secrétaire à l'organisation : Alassane DIARRA

5ème Secrétaire à l'organisation : Aïcha DICKO

1er Secrétaire aux conflits : Modibo SOGOBA

2ème Secrétaire aux conflits : Mariam DIARRA

Suivant récépissé n°485/CKT en date du 26 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : « NEMADEV ».

But : Développer un cadre d'assainissement et d'environnement sain et propre pour la population ; accompagner les personnes en situation de pauvreté économique et sociale, à résoudre les difficultés et retrouver leur autonomie ; etc.

Siège Social : N'tabacoro Logement (Commune Rurale de Kalaban-Coro).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Seydou DOUGOUNA

Vice-président : Mouhamed DIALLO

Secrétaire général : Ousmane DIALLO

Secrétaire général adjoint : Fatimata N'DIAYE

Trésorier général : Youssouf KONTA

Trésorier général adjoint : Aichata KONTA